



#### Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le code des assurances Groupe MAIF Gestion Courrier sociétaire 79018 Niort cedex 9

@: www.maif-associationsetcollectivites.fr - Téléphone: 09 78 97 98 99 - Fax: 05 49 26 59 94

N° sociétaire : 3198695B

CELUI QUI SOUFFLE CHEZ DAMIEN LUCE 1 RUE DOLOMIEU

75005 PARIS 05

# Attestation d'Assurance Responsabilité d'Organisateur RAQVAM ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES

### **Risques garantis:**

Risques liés à l'organisation de toute manifestation accueillant du public.

#### Contenu des garanties

### "Garanties Responsabilité civile-Défense"

- · Dommages corporels
- Dommages matériels et immatériels consécutifs La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à
- · Dommages immatériels non consécutif
- · Intoxication alimentaire

30 000 000 €/sinistre 15 000 000 €/sinistre 30 000 000 €/sinistre 50 000 €/sinistre 5 000 000 €/année assurance

#### Durée du contrat : Annuelle avec tacite reconduction

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Niort, le 27/10/2021 Le représentant de la Société

## **MAIF**



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Entreprise régie par le code des assurances Groupe MAIF Gestion Courrier sociétaire 79018 Niort cedex 9

@:www.maif-associationsetcollectivites.fr - Téléphone: 09 78 97 98 99 - Fax: 05 49 26 59 94

N° sociétaire : 3198695B

CELUI QUI SOUFFLE CHEZ DAMIEN LUCE 1 RUE DOLOMIEU

75005 PARIS 05

# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat Risques Autres Que Véhicule A Moteur des Associations et Collectivités

# Année 2021

La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 Boulevard Salvador Allende - 79038 NIORT CEDEX - atteste que CELUI QUI SOUFFLE a souscrit un contrat d'assurance sous le numéro 3198695 B.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1er Janvier et s'achève le 31 Décembre. Le contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties, peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un évènement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise.

#### **GARANTIES**

# > Plafond de la garantie "Responsabilité civile" :

* Dommages corporels	30 000 000	€'sinistre
* Dommages matériels et immatériels consécutifs		
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à	30 000 000	€sinistre
* Dommages immatériels non consécutifs	50 000	€sinistre
* Responsabilité civile "produits" y compris intoxication alimentaire	. 5 000 000	l €/année d'assurance
- dont frais de retrait	. 1 000 000	€année d'assurance
* Atteintes à l'environnement	. 5 000 000	) €/année d'assurance

### ➤ La garantie est applicable sans franchise

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Niort, le 27/10/2021 Le représentant de la Société